



Le Beau Lieu

Bulletin d'informations municipales

Novembre 1990

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

Étude sur la qualité de l'eau à l'Île d'Orléans



Une évaluation de la qualité de l'eau potable a été réalisée de mai 1989 à février 1990 par le Département de santé communautaire de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et la direction régionale du ministère de l'Environnement du Québec en collaboration avec la MRC et les municipalités de l'Île d'Orléans, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la population de l'Île d'Orléans.

L'étude comprenait 2 volets. Le premier visait à connaître la qualité microbienne et chimique de l'eau potable de l'Île d'Orléans par l'analyse de 53 puits situés dans des zones à risque et ce, durant la période de mai 1989 à février 1990. Le second volet avait pour but de décrire les effets de cette eau de consommation sur la santé de la population de l'Île d'Orléans par une étude descriptive des cas de gastro-entérites durant l'été 1989, auprès de 262 ménages choisis au hasard.

L'étude a démontré un problème important de contamination microbienne; cette contamination est la plupart du temps récidivante même après désinfection adéquate. Il n'y a cependant pas eu de niveau anormal de gastro-entérites chez les résidents de l'Île d'Orléans à l'été 1989. La contamination microbienne des puits présente cependant un risque potentiel pour la santé des citoyens et il est nécessaire de prendre les mesures nécessaires pour corriger le problème.

Le niveau de contamination chimique est généralement bas pendant la période étudiée. Quelques niveaux légèrement élevés de nitrites et de nitrates ont été retrouvés localement et méritent des mesures particulières de protection de santé publique notamment pour les nourrissons. La contamination par les nitrites et les nitrates peut provenir d'un traitement inadéquat des eaux usées domestiques ou des engrais chimiques et naturels.

Tenant compte de ces résultats, des conditions hydrogéologiques particulières qui rendent l'eau souterraine de l'Île d'Orléans vulnérable à la pollution, des déficiences des systèmes individuels d'épuration des eaux usées et de la croissance de la population, les principales recommandations sont:

Pour la MRC et les municipalités:

1. Instaurer un programme intensif d'évaluation et de correction des systèmes d'épuration des eaux usées, accordant la priorité aux zones les plus densément peuplées; ce programme constituerait un élément majeur d'un programme de protection des sources d'alimentation; une étape subséquente verrait à la correction et à la désinfection des puits d'alimentation en eau.
2. Inciter les exploitants à une surveillance microbienne accrue des puits dont l'eau est destinée au public visiteur, aux enfants et aux malades chroniques.

3. Instaurer un programme systématique d'information de la population sur la qualité de l'eau potable, sur les moyens de présenter cette ressource à l'Île d'Orléans, et sur les implications pour la santé.
4. Instaurer un programme systématique et permanent d'information pour les nouveaux arrivants et pour les visiteurs.
5. Inciter les commerçants, restaurateurs et hôteliers à fournir une eau salubre à leur clientèle.
6. Sensibiliser les établissements publics et privés, ainsi que le personnel de santé, à rapporter rapidement tout épisode épidémique aux autorités responsables (municipalité, DSC, MENVIQ et MAPAQ) pour qu'une enquête soit menée.

Pour les propriétaires:

7. Ne pas compter sur les systèmes de traitement domestiques de l'eau potable pour régler le problème. Même si certains de ces systèmes peuvent sembler efficaces pour régler le problème à court terme, plusieurs autres sont inadéquats et peuvent parfois aggraver la contamination bactériologique de l'eau. Une correction de la source du problème demeure la meilleure solution.
8. Ne pas utiliser l'eau pour préparer les biberons des nourrissons lorsque l'eau a une teneur en nitrites et nitrates supérieure à la norme de 10 ppm. Il est à noter que l'ébullition concentre les nitrites et les nitrates et ne les élimine pas.
9. Poursuivre l'évaluation de la qualité de leur eau en regard de la qualité microbienne (coliformes totaux et fécaux) et de la contamination aux nitrites et nitrates.

Laboratoires accrédités pour la région de Québec:

Analyses microbiennes et analyse de nitrites-nitrates:

Laboratoire de Génie Sanitaire du Québec inc. :
687-1770

Laboratoire du Québec, Ministère de
l'Environnement: 643-8225

Analyses microbiennes:

Laboratoire de l'Environnement (LCQ): 658-5784
EnviroLab Itée.: 871-8722

Informations Optimistes

C'est sous le thème «ÉCLAIRER AUJOURD'HUI POUR DEMAIN» que s'amorce la nouvelle année sous la présidence de Gilles Morin.

En septembre et octobre, les membres du Club Optimiste de l'Île d'Orléans procédaient à la vente de 280 billets donnant droit à 12 tirages. Les profits serviront à réaliser des activités pour la «JEUNESSE» de l'Île.

Lors du déjeuner tenu le 4 novembre du Relais des Pins, les membres ont assisté au 1er tirage qui consistait en un voyage au Brésil. Madame Lise Rousseau de Saint-Pierre est l'heureuse gagnante. Cinq jeunes ont été honorés pour leurs exploits réalisés aux terrains de jeux de Saint-Pierre et de Saint-Laurent: Louis Martin Turgeon de Saint-Laurent, Mélissa Plante, Karina Chabot, Sébastien Malenfant et Mathieu Maranda, tous de Saint-Pierre, ont reçu du président Gilles Morin un gilet et une plaque souvenir. Félicitations à ces jeunes.

M. Robert Dionne, fondateur du Club Optimiste de l'Île, a sensibilisé l'auditoire à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes atteintes de maladie mentale. Son exposé a été apprécié de tous.

TÉLÉTHON DES ÉTOILES

De nouveau cette année, le Club Optimiste coordonne le service téléphonique pour ce téléthon qui se tiendra les 1er et 2 décembre.

Christian Lévesque
Pour le Club Optimiste de l'Île inc.
Tél.: 828-9938; 627-4414

Agence de garderie

Vous aimeriez bénéficier de service de garderie 24 heures par jour, 365 jours par année pour vos jeunes de 0 à 12 ans. Ce service de garde en milieu familial pourrait bientôt être offert aux parents de l'Île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré. Une première réunion organisée par Marc-André Roussel du C.L.S.C. Orléans a eu lieu le 7 novembre dernier afin de constituer une équipe pour mettre en place l'agence. Il manque actuellement deux membres pour compléter l'équipe. Si vous êtes intéressé à en faire partie, communiquez avec Marc-André Roussel au 827-5241 (Côte-de-Beaupré) ou au 828-2241 (Île d'Orléans).

Si tout se passe comme prévu, l'agence pourrait débiter ses activités dès le 1er avril 1991. Il existe actuellement 70 «agence de garde en milieu familial» à travers la province qui offrent des services pour les enfants de 0 à 12 ans et remettent des reçus d'impôt aux parents.

Richard Boivin

Remerciements

Les membres du Conseil de Fabrique et du Comité du cimetière soulignent l'excellent travail bénévole d'entretien du gazon et du ramassage des feuilles, effectué par M. Philippe Fiset, à l'été et à l'automne, et le remercient de son engagement envers sa communauté

Qu'est-ce qu'on vous sert cet hiver, du sel ou du sable?

Sainte-Pétronille, Saint-Jules, Saint-Uzèbe, voilà quelques villages récalcitrants qui ont résisté à l'invasion du sel. Décision contestée s'il en est une parce qu'au Québec, beau temps, mauvais temps, on épand du sel sur nos routes. À -5°, à -18° ou à -25° centigrade, on recourt au sel comme à une panacée universelle. Résultat: les vitres des pare-brise gèlent au premier coup de lave-vitre, la chaussée demeure encore glissante par des froids excessifs de -15° ou -25°C, des accidents sont occasionnés grâce au travail d'une voirie trop zélée et nos carrosseries nous coûtent des milliers de dollars d'entretien et de peinture quand nous tentons de les protéger de la rouille plus active ici que partout à travers la planète.

L'épandage du sel en hiver permet d'éviter la formation de glace sur nos routes en hiver. Lorsque la température avoisine le point de congélation, cette pratique est salutaire à tous les automobilistes. Elle nous évite les dérapages qui surviennent fréquemment avec les premières neiges et facilite la montée des côtes, mais voilà. À des températures inférieures à -10° Centigrade, elle provoque l'effet contraire. À ces températures en effet, la neige est naturellement beaucoup plus légère et est facilement soulevée au passage des voitures. Elle ne présente normalement plus aucun danger pour les automobilistes. Malheureu-

sement, par zèle, par incurie, par mauvaise gestion... ou sous l'incitation de journalistes aussi actifs qu'ignorants, nos services de voirie s'activent par des froids sibériens. J'ai personnellement croisé un camion de la voirie en train d'épandre du sel sur le boulevard des Grèves un certain dimanche matin. C'était précisément le 11 décembre 1988. Pendant la nuit, il avait fait -25° C et on annonçait un faible -18°C pour la journée. Au cours du mois de décembre 89, nous avons subi ces températures pendant tout le mois et les épandages de sel n'ont pas cessés. Pourtant, à des températures pareilles, la neige ne fond plus. Sous l'effet du sel, elle s'alourdit, forme une espèce de «slush» et rend la chaussée glissante. Si vous vous retrouvez dans un trafic dense un lundi matin, vous serez à peu près incapable de nettoyer votre pare-brise. Une vitre encore froide, gommée par le sel est difficile à nettoyer. À -25° C et à 80 km à l'heure, même le meilleur lave-vitre gèle et rend la visibilité impossible.

Alors, pourquoi ces épandages excessifs qui nous coûtent des millions en sel, en rouille, en accidents et en désagréments de toute sorte? Est-ce vraiment pour pouvoir rouler comme si on était en plein été... La modération n'a-t-elle pas meilleurs goûts ?

*Richard Boivin
Sainte-Pétronille, I.O.*

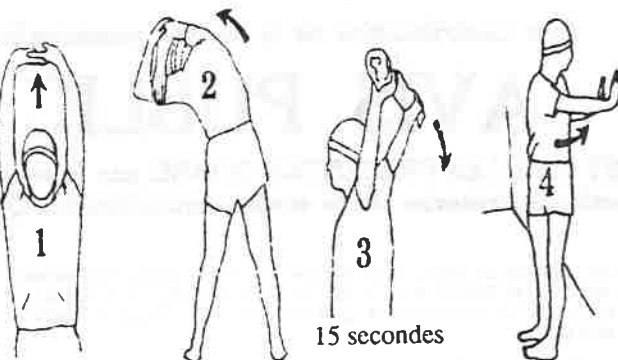
La chronique du Pro

Cet article fait partie d'une série de six traitant du golf et qui paraîtront chaque mois dans ce journal.

Conseil pratique



Avant de commencer à jouer au golf, il est très important de faire quelques mouvements d'échauffement afin de bien préparer vos muscles et vos articulations aux efforts qu'ils devront fournir. Vous éviterez ainsi les risques de blessures au niveau des muscles et des tendons.



Leçon 1: «Sonner la cloche»

Une idée très à la mode. Beaucoup de «pros» enseignent de tirer le bras gauche vers la bas comme si on «sonnait une cloche». C'est bien, tant que le bras gauche ne se plie pas en tirant et que les jambes travaillent dur en même temps. Si le bras gauche se plie, vous détruisez le levier en même temps que l'arc de votre élan. Si vos jambes ne se déplacent pas en avant par rapport à la partie supérieure de votre corps, votre épaule droite ira obligatoirement en avant et vous vous élançerez alors «par-en-dessus».

Raymond Bédard
Professionnel Club de Golf Orléans

Taekwon-do

La série de rencontres régionales et provinciales commençait à peine pour le Club de Taekwon-do que deux de nos membres de distinguaient. En effet, à la rencontre de la Coupe du Québec le 27 septembre, deux compétiteurs de Sainte-Pétronille se distinguaient: Julien Boivin se méritait une médaille de bronze en combat et Daniel Bluteau remportait 2 médailles, une bronze pour les formes et une argent en combat. Félicitations à nos médaillés et à tous les participants. Sincères mercis à ceux qui se sont dérangés pour les encourager.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

Au sous-sol de la mairie, le 6 novembre 1990, a eu lieu l'assemblée générale du Club de Taekwon-do de l'Ile d'Orléans inc., et l'élection d'un conseil d'administration. Nous remercions les membres du conseil 1989-90 qui ont su veiller aux intérêts de tous les membres du Club. Il nous fait plaisir de vous faire connaître les personnes qui ont accepté de voir aux destinées du Club pour la prochaine année. Il s'agit de

M. Christian Lévesque, président
M. Evan Price, vice-président et agent de liaison F.I.T.
M. Mario Chabot, trésorier
Mad. Suzanne Clavet, secrétaire
M. Sylvain Lemelin, directeur, responsable de l'équipement
Mad. Marguerite Chamberland, directrice, responsable de la publicité
M. Christian Pouliot, représentant du comité des jeunes
M. Martin Lévesque, représentant du comité des jeunes

Félicitation à toutes ces personnes pour avoir accepté ce mandat. Les adeptes du Taekwon-do sont assurés du support de gens dynamiques pour un club dynamique qui se veut attentif aux besoins des membres du Club, un Club toujours en croissance.

INSCRIPTION À LA PROCHAINE SESSION

La session en cours se termine le 7 décembre et dès la semaine suivante débutera la nouvelle session.

Joignez l'utile à l'agréable en assistant au spectacle de Noël qui vous est spécialement offert. Le tout débutera dimanche, le 2 décembre à 14h00 dans la salle de l'école de Saint-Laurent. En 2e partie à 15h00, vous pourrez assister à une superbe démonstration de Taekwon-do.

Venez et découvrez les activités des membres du club, encouragez les adeptes, soulignez leurs efforts, constatez leurs talents, profitez de l'occasion pour vous informer sur ce qui vous intéresse et pour vous inscrire ou vous réinscrire par la même occasion. Tous les détails concernant cette nouvelle session et les modalités d'inscription seront disponibles sur place après le spectacle. Nous vous attendons en très grand nombre.

Le Club de Taekwon-do de l'Ile d'Orléans inc.
par M. Chamberland
Informations: C. Lévesque au 828-9388
M. Chamberland au 828-2574

Cours de Karaté

Messieurs Gilles Hébert et André Gravel annoncent la tenue de cours de karaté de style Yoseikan pour la session d'hiver 1991. Ces cours sont offerts à tous les résidents de l'Ile. Ils seront dispensés au gymnase de l'école La Passerelle 2e cycle à Saint-Pierre, à compter du 14 janvier 1991 et jusqu'au 17 avril 1991, soit 14 semaines. Les activités auront lieu les lundi et mercredi de 18h00 à 19h00 pour les enfants de 5 à 13 ans et de 19h30 à 21h30 pour les adultes de 14 ans et plus. Le tarif est de \$70. par enfant et \$100. par adulte.

Les inscriptions seront prises à l'occasion du premier cours le 14 janvier à compter de 17h30 à l'école La Passerelle 2e cycle ou par téléphone avant cette date. Le nombre de place est limité et de plus, un nombre de participants minimum est exigé pour la tenue des activités. Les kimonos sont disponibles sur place au coût de \$35.

Pour obtenir plus d'information ou pour vous inscrire, contactez messieurs Gilles Hébert au 682-9647 ou André Gravel au 663-7883 entre 18h00 et 21h00.

PROVINCE de QUEBEC
Municipalité de

VILLAGE DE STE-PETRONILLE

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné,
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:-

Une demande de dérogation mineure a été présentée par madame Louise Saillant et Daniel Dionne sur le lot no 2-46, au 2 rue des Pins Nord, à l'effet de permettre la construction d'un garage à 2 mètres de la marge latérale.

Le Comité consultatif de l'urbanisme recommande que cette demande soit prise en considération en vertu du règlement sur les dérogations mineures.

Cette demande sera donc étudiée lors de la prochaine session du Conseil qui se tiendra lundi le 3 décembre mille neuf cent quatre-vingt-dix, à 20 heures, à la Mairie, 3 rue de l'Eglise à Ste-Pétronille.

A cette session, toutes les personnes intéressées peuvent se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNE à Ste-Pétronille **ce** 19^{ième}
jour de novembre **mil neuf, cent** quatre-vingt-dix

[Signature]
Secrétaire-Trésorier

Bibliothèque

Un départ...

C'est avec regret que nous acceptons le départ de Mme Katherine Tremblay. En effet, Mme Tremblay doit nous quitter et nous la remercions de son excellent travail au sein du Comité.

Un tirage de Noël à la bibliothèque

À l'occasion des fêtes cette année, le Comité a décidé de faire un tirage. Les prix à gagner sont : 2 bons de réduction dans une bibliothèque soit 1 bon pour adulte et 1 bon pour enfant. Chaque personne qui visite la bibliothèque peut participer à condition d'être inscrit (l'inscription est toujours gratuite!) Vous avez droit à un coupon par visite et vous avez également le choix de mettre votre coupon dans la boîte adulte ou enfant. Le tirage se fera à la bibliothèque le dimanche 23 décembre à 11h45. Bonne chance à tous et à toutes.

Rappel

Les heures d'ouverture sont:

Mardi de 19h00 à 20h00 et le Dimanche de 10h00 à 12h00

La bibliothèque est située au centre communautaire sur le chemin de l'Église.

Mimie Levasseur, responsable

Terrain et déneigement

Depuis quelques années, certains propriétaires ont comblé les fossés et semé du gazon jusqu'à la limite de l'asphalte afin d'améliorer l'apparence de leur terrain. Il va s'en dire que ceci est toléré; mais il ne faut pas oublier que ces surfaces sont la propriété de la municipalité.

Ceci dit, il se peut que le souffleur ou la gratte endommage involontairement ces bandes de terrains. Il faudra alors être tolérant et accepter de bon gré les inconvénients qui peuvent en découler. De plus, nous vous invitons à ne pas jeter de neige dans les rues. Nous comptons sur votre collaboration.

Le Conseil municipal

Situation financière à Sainte-Pétronille

L'an dernier, la municipalité avait réalisé un léger surplus. Cette année, nous prévoyons terminer l'année en équilibre budgétaire pour un budget prévu à \$343,895.

La réfection des rues se fait à un bon rythme même s'il serait sans doute souhaitable d'accélérer les travaux. Vous comprendrez qu'il est difficile d'assurer à la fois des travaux accélérés, aucun déficit ou emprunt et des taxes municipales très basses.

Cette année, des travaux d'importance ont été effectués sur la rue Orléans et le toit du centre municipal a été convenablement isolé. Le programme de réfection des trottoirs a été suspendu et l'an prochain, le Conseil municipal prévoit agrandir la bibliothèque. La municipalité devra également envisager la construction de citernes pour le service des incendies. La création d'un parc dans la chénaie boréale devient de plus en plus une réalité et la municipalité a déjà bénéficié de dons de terrains à cet effet.

L'été dernier, nous avons expérimenté l'utilisation d'agents de la paix pour contrôler le stationnement et le comportement des visiteurs sur certaines rues. Devrons-nous avoir recours aux mêmes procédés à l'été 1991 afin d'assurer la quiétude et la sécurité de nos citoyens?

Le service intermunicipal des incendies a été aboli en février dernier et l'entente provisoire et peu coûteuse de 1990 devra être renégociée avec la municipalité de Saint-Pierre.

Le rôle d'évaluation ayant été révisé au cours de la présente année, il faut prévoir une baisse considérable du taux d'imposition. Cependant, le Conseil municipal envisage une augmentation nette de la taxe municipale pour faire face aux besoins actuels et éviter, autant que faire se peut, un endettement à long terme.

*Irénée Patoine
Maire suppléant*

Séance spéciale du conseil

Veillez prendre note que le conseil municipal tiendra une séance spéciale lundi le 3 décembre prochain à 19 heures. Cette session spéciale aura lieu à la Mairie, 3 rue de l'Église, à Sainte-Pétronille et toutes les personnes le désirant peuvent y assister.

*Gaston Lebel
Secrétaire-Trésorier*

Invitation

Lucille Hamel et Roger Hardy
Vous invitent à l'occasion de l'exposition de leurs oeuvres récentes, à la Bibliothèque Oscar Ferland (Saint-Pierre, île d'Orléans), du 15 novembre au 4 janvier 1991.